



Etangs à Cistude d'Europe du Charolais

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600993

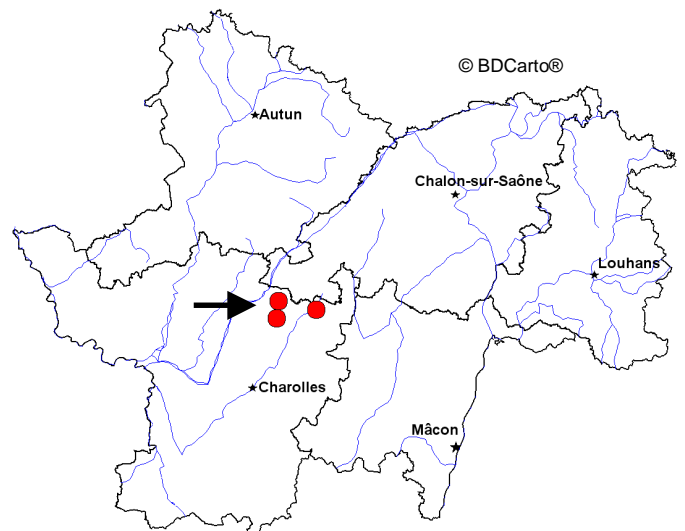
Numéro régional : 38

Département : Saône-et-Loire

Arrondissement : Charolles

Communes : Le Rousset, Martigny-le-Comte, Pouilloux

Surface : 512 hectares



En limite nord du Charolais, le site Natura 2000 porte sur 4 étangs situés au cœur d'un paysage de collines bocagères. Permettant le développement de végétaux aquatiques variés et de ceintures de végétation denses, les étangs accueillent une espèce de tortue d'intérêt européen, la Cistude d'Europe.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les étangs et les milieux aquatiques associés : Caractérisés par des eaux calmes, ensoleillées et fortement végétalisées, les étangs sont favorables à la Cistude d'Europe, dont les effectifs sont en déclin dans plusieurs pays européens. Appréciant particulièrement les fonds vaseux qu'elle utilise pour s'enfouir pendant la période d'hivernage, la Cistude d'Europe requiert aussi une végétation aquatique et rivulaire importante qui lui procure des terrains de chasse très appréciés et lui permet de prendre les longs bains de soleil indispensables à son activité biologique sans avoir à se réfugier constamment dans l'eau. Les rives dénudées peuvent offrir des sites de ponte favorables.

Parmi les habitats naturels de végétation aquatique flottante, enracinée et amphibie associés aux étangs, 4 sont reconnus d'intérêt européen.



Les prairies : De par les activités de pâturage qui s'y exercent, les prairies constituent un lieu de vie privilégié pour la Cistude d'Europe. Le couvert herbacé maintenu ras permet en effet un réchauffement plus rapide du sol très important pour le bon développement des œufs.

Par temps de pluie, la Cistude d'Europe parcourt également les parcelles pâturées à la recherche d'escargots, de limaces et de lombrics. A noter que les bas marais tourbeux associés aux prairies sont reconnus d'intérêt européen.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000 car indispensables à la Cistude d'Europe, les étangs et les habitats naturels de végétation aquatiques associés apparaissent comme un enjeu prioritaire. Dans un état de conservation défini comme moyen, ils sont soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques tels :

- les mises en assec prolongées et les curages, particulièrement préjudiciables en période d'hivernation ;
- les pollutions des eaux directes ou en provenance du bassin versant ;
- l'accès aux berges par le bétail ;
- la fermeture des ceintures de végétation herbacées par la colonisation ligneuse.

⇒ Maintenir ou restaurer les étangs et les habitats naturels de végétation aquatique associés et préserver leur fonctionnalité vis-à-vis de la Cistude d'Europe.



L'agriculture permet le maintien des prairies de pâture, très propices à la Cistude d'Europe et dont le maintien est également considéré comme un enjeu majeur.

Toutefois, les conversions de prairies en cultures et l'intensification du pâturage (augmentation de la charge en bétail, amendements, ...), causant la modification voire la disparition des secteurs de ponte, sont extrêmement défavorables à l'espèce.

⇒ Maintenir ou reprendre des activités pastorales extensives. Prendre en compte la sensibilité de la Cistude d'Europe dans la pratique de ces activités.